



**ARRETE MINISTERIEL RELATIF A L'OCTROI A DES  
BIBLIOTHEQUES RECONNUES DE SUBVENTIONS FORFAITAIRES  
AU TITRE D'INTERVENTION DANS LA REMUNERATION DES  
PERMANENTS POUR L'ANNEE 2018**

**LA MINISTRE DE LA CULTURE,**

Vu le décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques, modifié par les décrets des 20 décembre 2012, 17 décembre 2014, 14 juillet 2015, 10 décembre 2015, 20 décembre 2017 ;

Vu le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française ;

Vu le décret du 20 décembre 2017 contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2018, l'article de base 43.09.15 de la division organique 22 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 février 1998 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres agents des Services du Gouvernement de la Communauté française – Ministère de la Communauté française, l'article 41 modifié par l'arrêté du 14 mai 2009 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2011 portant application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 novembre 2013 portant organisation des contrôle et audit internes budgétaires et comptables ainsi que du contrôle administratif et budgétaire ;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances donné le *12 janvier 2018* ;

Considérant que les Bibliothèques reprises à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sont reconnues comme opérateurs directs ou d'appui ;

Considérant que, en vertu de leur reconnaissance, ces bibliothèques bénéficient de subventions forfaitaires au titre d'intervention dans la rémunération des permanents ;

**ARRETE**

**Article 1er** : Des subventions d'un montant total de **2.695.342,00 euros** (deux millions six cent nonante-cinq mille trois cent quarante-deux euros) imputable sur les crédits inscrits à l'article de base **43.09.15** de la division organique **22** du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire **2018** sont allouées aux pouvoirs organisateurs désignés ci-après :

<b>N°Code GIEI</b>	<b>Dénomination du compte</b>	<b>Communication</b>
<b>Compte bancaire</b>	<b>Montant annuel</b>	
1 0003805 <b>091-0005515-15</b> 0207.656.610	Prov. Hainaut Rec. Dép. Gén.- 7000 <b>Mons</b> CAPOT Fabienne – Députée provinciale Montant : <b>194.844,00 €</b> (Cent nonante-quatre mille huit cent quarante-quatre euros)	Bibliothèque itinérante rémunération 2018
2 0002464 <b>091-0101320-81</b> 0207.725.104	Prov. Lg. Serv. Fin. Compta. - 4000 <b>Liège</b> MOTTARD Paul-Emile – Député provincial Montant : <b>162.370,00 €</b> (Cent soixante-deux mille trois cent septante euros)	Bibliothèque centrale rémunération 2018
3 0002464 <b>091-0101320-81</b> 0207.725.104	Prov. Lg. Serv. Fin. Compta. - 4000 <b>Liège</b> MOTTARD Paul-Emile – Député permanent Montant : <b>162.370,00 €</b> (Cent soixante-deux mille trois cent septante euros)	Bibliothèque itinérante rémunération 2018
4 0200570 <b>091-0066140-15</b> 0207.656.511	Prov. Namur Rec. Serv. Prov. - 5000 <b>Namur</b> BONNIER Bernadette – Directrice Montant : <b>64.948,00 €</b> (Soixante-quatre mille neuf cent quarante-huit euros)	Bibliothèque centrale rémunération 2018
5 0200570 <b>091-0066140-15</b> 0207.656.511	Prov. Namur Rec. Serv. Prov. - 5000 <b>Namur</b> BONNIER Bernadette – Directrice Montant : <b>81.185,00 €</b> (Quatre-vingt-un mille cent quatre-vingt-cinq euros)	Bibliothèque principale rémunération 2018
6 0008062 <b>091-0005684-87</b> 0207.725.401	Prov. Lux. cpte centrale - 6700 <b>Arlon</b> ADAM Patrick - Député provincial Montant : <b>97.422,00 €</b> (Nonante-sept mille quatre cent vingt-deux euros)	Bibliothèque centrale rémunération 2018
7 0004346 <b>091-0116561-93</b> 0207.258.514	Adm. Com d'Andenne - 5300 <b>Andenne</b> EERDEKENS Claude – Bourgmestre Montant : <b>48.711,00 €</b> (Quarante-huit mille sept cent onze euros)	Bibliothèque locale rémunération 2018
8 0207026 <b>091-0005199-87</b> 0207.350.762	Adm. communale d'Assesse - 5330 <b>Assesse</b> TASIAUX Pierre – Bourgmestre Montant : <b>32.474,00 €</b> (Trente-deux mille quatre cent septante-quatre euros)	Bibliothèque locale rémunération 2018

<b>N°Code GIEI Compte bancaire</b>	<b>Dénomination du compte Montant annuel</b>	<b>Communication</b>
9 0003839 <b>091-0004999-81</b> 0207.380.555	Adm. Com. de <b>Aubange</b> - 6791 Athus BIORDI Véronique - Bourgmestre Montant : <b>48.711,00 €</b> (Quarante-huit mille sept cent onze euros)	Bibliothèque locale rémunération 2018
10 0007140 <b>091-0004105-60</b> 0207.370.459	Adm. Com. de Aubel - 4880 <b>Aubel</b> MEURENS Jean-Claude - Bourgmestre Montant : <b>16.237,00 €</b> (Seize mille deux cent trente-sept euros)	Bibliothèque locale rémunération 2018
11 0007524 <b>091-0004112-67</b> 0207.338.686	Adm. Com. de Aywaille - 4920 <b>Aywaille</b> DODRIMONT Philippe – Bourgmestre Montant : <b>64.948,00 €</b> (Soixante-quatre mille neuf cent quarante-huit euros)	Bib. Ourthe Amblève rémunération 2018
12 0200335 <b>091-0004119-74</b> 0206.621.678	Adm. Com. de Baelen - 4837 <b>Baelen</b> FYON Maurice - Bourgmestre Montant : <b>16.237,00 €</b> (Seize mille deux cent trente-sept euros)	Bibliothèque locale rémunération 2018
13 0009389 <b>091-0003589-29</b> 0207.279.397	Adm. Com. de Bernissart - 7320 <b>Bernissart</b> VANDERSTRAETEN Roger – Bourgmestre Montant : <b>24.355,50 €</b> (Vingt-quatre mille trois cent cinquante-cinq euros cinquante centimes)	Bibliothèque locale rémunération 2018
14 0007146 <b>091-0003612-52</b> 0207.286.129	Adm. Com. de Boussu - 7300 <b>Boussu</b> DEBIEVE Jean-Claude – Bourgmestre Montant : <b>48.711,00 €</b> (Quarante-huit mille sept cent onze euros)	Bibliothèque locale rémunération 2018
15 0007149 <b>091-0096452-63</b> 0207.308.596	Adm. Com. de Celles - 7760 <b>Celles</b> PECQUEREAU Michel – Bourgmestre f.f. Montant : <b>24.355,50 €</b> (Vingt-quatre mille trois cent cinquante-cinq euros cinquante centimes)	Bibliothèque locale rémunération 2018
16 0006528 <b>091-0095962-58</b> 0206.628.707	Adm. Com. de Châtelet - 6200 <b>Châtelet</b> VANDERLICK Daniel – Bourgmestre Montant : <b>97.422,00 €</b> (Nonante-sept mille quatre cent vingt-deux euros)	Bibliothèque locale rémunération 2018
17 0002178 <b>091-0113871-22</b> 0216.691.367	Adm. Com. de Colfontaine - 7340 <b>Colfontaine</b> D'ANTONIO Luciano – Bourgmestre Montant : <b>48.711,00 €</b> (Quarante-huit mille sept cent onze euros)	Bibliothèque locale rémunération 2018
18 0006524 <b>091-0115322-18</b> 0206.626.925	Adm. Com. de Couvin - 5660 <b>Couvin</b> DOUNIAUX Raymond- Bourgmestre Montant : <b>16.237,00 €</b> (Seize mille deux cent trente-sept euros)	Bibliothèque locale rémunération 2018

N°Code GIEI Compte bancaire	Dénomination du compte Montant annuel	Communication
19 0002180 <b>091-0105521-14</b> 0206.702.050	Adm. Com. de et à 5500 <b>Dinant</b> FOURNAUX Richard – Bourgmestre Montant : <b>16.237,00 €</b> (Seize mille deux centre trente-sept euros)	Bibliothèque locale rémunération 2018
20 0007163 <b>091-0097662-12</b> 0207.386.196	Adm. Com. de et à 6940 <b>Durbuy</b> BONTEMPS Philippe – Bourgmestre Montant : <b>24.355,50 €</b> (Vingt-quatre mille trois cent cinquante-cinq euros cinquante centimes)	Bibliothèque locale rémunération 2018
21 0205539 <b>091-0108291-68</b> 0216.693.743	Adm. Com. de et à 4480 <b>Engis</b> MANZATO Sergio – Bourgmestre Montant : <b>16.237,00 €</b> (Seize mille deux centre trente-sept euros)	Bibliothèque locale rémunération 2018
22 0002196 <b>091-0001426-97</b> 0207.365.610	Adm. Com. d' <b>Etterbeek</b> - 1040 Bruxelles DE WOLF Vincent – Bourgmestre Montant : <b>97.422,00 €</b> (Nonante-sept mille quatre cent vingt-deux euros)	Bibliothèque locale rémunération 2018
23 0006485 <b>091-0113861-12</b> 0207.318.197	Adm. Com. de Farciennes - 6240 <b>Farciennes</b> BAYET Hugues – Bourgmestre Montant : <b>24.355,50 €</b> (Vingt-quatre mille trois cent cinquante-cinq euros cinquante centimes)	Bibliothèque locale rémunération 2018
24 0007168 <b>091-0004213-71</b> 0216.694.337	Adm. Com. de Flémalle - 4400 <b>Flémalle</b> THEMONT Sophie – Bourgmestre f.f. Montant : <b>48.711,00 €</b> (Quarante-huit mille sept cent onze euros)	Bibliothèque locale rémunération 2018
25 0007171 <b>091-0005276-67</b> 0207.355.811	Adm. Com. de et à 5150 <b>Floreffe</b> BODSON André – Bourgmestre Montant : <b>16.237,00 €</b> (Seize mille deux centre trente-sept euros)	Bibliothèque locale rémunération 2018
26 0003617 <b>091-0003805-51</b> 0207.287.713	Adm.Com de Frameries – 7080 <b>Frameries</b> DRAUX Didier – Bourgmestre f.f. Montant : <b>32.474,00 €</b> (Trente-deux mille quatre cent septante-quatre euros)	Bibliothèque locale rémunération 2018
27 0010020 <b>091-0001458-32</b> 0207.274.350	Adm.Com de Genappe – 1470 <b>Genappe</b> COURONNE Gérard – Bourgmestre Montant : <b>16.237,00 €</b> (Seize mille deux centre trente-sept euros)	Bibliothèque locale rémunération 2018
28 0007179 <b>091-0116331-57</b> 0207.396.490	Adm. Com. de Havelange - 5370 <b>Havelange</b> DEMANET Nathalie - Bourgmestre Montant : <b>24.355,50 €</b> (Vingt-quatre mille trois cent cinquante-cinq euros cinquante centimes)	Bibliothèque locale rémunération 2018

N°Code GIEI Compte bancaire	Dénomination du compte Montant annuel	Communication
29 0200155 <b>091-0005334-28</b> 0216.697.703	Adm. Com. de 5190 <b>Jemeppe-sur-Sambre</b> THORON Stéphanie – Bourgmestre Montant : <b>48.711,00 €</b> (Quarante-huit mille sept cent onze euros)	Bibliothèque locale rémunération 2018
30 0007298 <b>091-0001586-63</b> 0207.372.538	Adm. Com. de <b>Koekelberg</b> - 1081 Bruxelles PIVIN Philippe – Bourgmestre Montant : <b>32.474,00 €</b> (Trente-deux mille quatre cent septante-quatre euros)	Bibliothèque locale rémunération 2018
31 0007191 <b>091-0003897-46</b> 0207.297.116	Adm. Com de Lessines – 7860 <b>Lessines</b> DE HANDSCHUTTER Pascal – Bourgmestre Montant : <b>48.711,00 €</b> (Quarante-huit mille sept cent onze euros)	Bibliothèque locale rémunération 2018
32 0200199 <b>091-0005085-70</b> 0216.696.119	Adm. Com de et à 6800 <b>Libramont</b> –Chevigny JEROUVILLE Paul – Bourgmestre Montant : <b>24.355,50 €</b> (Vingt-quatre mille trois cent cinquante-cinq euros cinquante centimes)	Bibliothèque locale rémunération 2018
33 0007228 <b>091-0107201-45</b> 0206.621.183	Adm. Com. de Limbourg - 4830 <b>Limbourg</b> DEJARDIN Valérie – Bourgmestre Montant : <b>16.237,00 €</b> (Seize mille deux centre trente-sept euros)	Bibliothèque locale rémunération 2018
34 0201102 <b>091-0177975-09</b> 0207.656.808	Serv. Bibl. Ville de Mons - 7000 <b>Mons</b> DI RUPO Elio – Bourgmestre Montant : <b>81.185,00 €</b> (Quatre-vingt-un mille cent quatre-vingt-cinq euros)	Bibliothèque principale rémunération 2018
35 0201102 <b>091-0177975-09</b> 0207.656.808	Serv. Bibl. Ville de Mons - 7000 <b>Mons</b> DI RUPO Elio - Bourgmestre Montant : <b>194.844,00 €</b> (Cent nonante-quatre mille huit cent quarante-quatre euros)	Réseau local montois rémunération 2018
36 0007199 <b>091-0116820-61</b> 0207.362.739	Adm. Com. de Namur - 5000 <b>Namur</b> PREVOT Maxime – Bourgmestre Montant : <b>194.844,00 €</b> (Cent nonante-quatre mille huit cent quarante-quatre euros)	Bibliothèque locale rémunération 2017
37 0007608 <b>091-0005112-97</b> 0207.401.935	Adm. Com. de Nassogne - 6950 <b>Nassogne</b> QUIRYNEN Marc – Bourgmestre Montant : <b>16.237,00 €</b> (Seize mille deux centre trente-sept euros)	Bibliothèque locale rémunération 2018
38 0200191 <b>091-0005114-02</b> 0206.543.781	Adm. Com. de 6840 <b>Neufchâteau</b> FOURNY Dimitri – Bourgmestre Montant : <b>16.237,00 €</b> (Seize mille deux centre trente-sept euros)	Bibliothèque locale rémunération 2018

<b>N°Code GIEI</b>	<b>Dénomination du compte</b>	<b>Communication</b>
<b>Compte bancaire</b>	<b>Montant annuel</b>	
39 0201611 <b>091-0115271-64</b> 0207.291.572	Adm. Com. de Quaregnon - 7390 <b>Quaregnon</b> LEPINE Jean-Pierre – Bourgmestre Montant : <b>32.474,00 €</b> (Trente-deux mille quatre cent septante-quatre euros)	Bibliothèque locale rémunération 2018
40 0002200 <b>091-0001783-66</b> 0207.202.193	Adm. Com. de <b>Saint-Josse-Ten-Noode</b> – 1210 Bruxelles KIR Emir – Bourgmestre Montant : <b>48.711,00 €</b> (Quarante-huit mille sept cent onze euros)	Bibliothèque locale rémunération 2018
41 0002166 <b>091-0113911-62</b> 0216.697.109	Adm. Com. de 5060 <b>Sambreville</b> LUPERTO Jean-Charles – bourgmestre Montant : <b>97.422,00 €</b> (Nonante-sept mille quatre cent vingt-deux euros)	Bibliothèque locale rémunération 2018
42 0007210 <b>091-0004027-79</b> 0207.283.951	Adm. Com. de Seneffe - 7180 <b>Seneffe</b> POLL Bénédicte – Bourgmestre Montant : <b>24.355,50 €</b> (Vingt-quatre mille trois cent cinquante-cinq euros cinquante centimes)	Bibliothèque locale rémunération 2018
43 0007213 <b>091-0114361-27</b> 0207.373.627	Adm. Com. de Theux - 4910 <b>Theux</b> BOURY Philippe – Bourgmestre Montant : <b>16.237,00 €</b> (Seize mille deux cent trente-sept euros)	Bibliothèque locale rémunération 2018
44 0007222 <b>091-0005165-53</b> 0206.524.777	Adm. Com. de Virton - 6760 <b>Virton</b> CULOT François – Bourgmestre Montant : <b>16.237,00 €</b> (Seize mille deux cent trente-sept euros)	Bibliothèque locale rémunération 2018
45 0009386 <b>091-0004567-37</b> 0207.369.271	Adm. Com. de Visé - 4600 <b>Visé</b> NEVEN Marcel – Bourgmestre Montant : <b>16.237,00 €</b> (Seize mille deux cent trente-sept euros)	Bibliothèque locale rémunération 2018
46 0002160 <b>091-0001948-37</b> 0207.316.021	Adm. Com. de Wavre - 1300 <b>Wavre</b> MICHEL Charles – Bourgmestre Montant : <b>48.711,00 €</b> (Quarante-huit mille sept cent onze euros)	Bibliothèque locale rémunération 2018
47 0002161 <b>091-0004586-56</b> 0206.621.975	Adm. Com. de Welkenraedt - 4840 <b>Welkenraedt</b> NIX Jean-Luc – Bourgmestre Montant : <b>24.355,50 €</b> (Vingt-quatre mille trois cent cinquante-cinq euros cinquante centimes)	Bibliothèque locale rémunération 2018
48 0002595 <b>091-0001998-87</b> 0207.366.994	Adm. Com. de <b>Woluwe-St-Pierre</b> - 1150 Bruxelles CEREXHE Benoît – Bourgmestre Montant : <b>129.896,00 €</b> (Cent vingt-neuf mille huit cent nonante-six euros)	Bibliothèque locale rémunération 2018

**Article 2** : Ces subventions sont destinées à couvrir les dépenses de rémunération pour des activités à déployer au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

**Article 3** : La liquidation de ces subventions s'effectuera en deux tranches :

- la première, représentant 85% de la subvention, est liquidée au cours du premier trimestre de l'année en cours ;
- le solde, soit 15%, après la remise par le pouvoir organisateur du rapport d'activités annuel et des comptes annuels relatifs à l'année civile précédente, établis sur base du modèle fourni par l'Administration.

**Article 4** : Les pouvoirs organisateurs sont tenus de produire au Service de la Lecture publique les documents justifiant l'utilisation du montant de la subvention reçue en fonction de l'article 1<sup>er</sup>, au plus tard le 31 mai 2019.

**Article 5** : Au cas où un pouvoir organisateur ne justifierait pas l'utilisation de la subvention reçue, soit pour la totalité, soit pour une partie, il serait dans l'obligation de remettre intégralement à la disposition du comptable centralisateur des recettes de la Communauté française, selon les modalités déterminées par le Service de la Lecture publique, le montant non justifié.

Bruxelles, le 18 janvier 2018

Par déléation,  
L'Administrateur général,

  
André-Marie PONCELET

VISÉ LE ..... 22 JAN 2018 .....  
SOUS LE N° ..... 2818534 .....  
POUR EUR ..... 2695342,00 .....

LE CONTROLEUR  
DES ENGAGEMENTS

  
B. DELTENRE